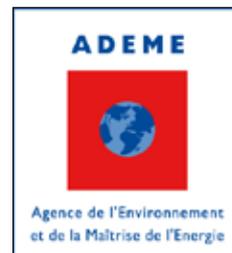




COMMUNIQUE DE PRESSE

18.07.11



SPÉCIAL ÉTÉ 2011

L'ADEME vous livre quelques conseils afin de concilier vacances et environnement

Les vacances approchent. Pour certains, nous y sommes. La «check list» des préparatifs est souvent longue. Et les bonnes habitudes en font aussi partie ! Cet été donc je me fixe quelques bonnes résolutions qui seront tout autant bénéfiques pour moi que pour l'environnement ! Par exemple, si je prêtais davantage attention à ma façon de me déplacer ? Ou encore, si pour m'éloigner des sentiers battus, je choisissais un hébergement éco-labellisé ? Voici quelques bons conseils à mettre dans ses bagages...à la clé, c'est autant d'économies réalisées.

Et si j'optais pour un hébergement éco-labellisé ?

Les hébergements éco-labellisés proposent des prestations plus respectueuses de l'environnement (par exemple : en limitant le gaspillage de l'eau, du savon, de l'éclairage, ou bien en encourageant à conserver ses serviettes de toilettes plus d'un jour). De plus, les propriétaires proposent souvent des repas avec des produits locaux ou bio.

*Envie de dépaysement ?
Les hébergements éco-labellisés ont souvent la particularité d'être situés dans des lieux insolites !*

Et si je préparais ma valise autrement ?

Je peux sûrement l'alléger un peu...

Réduire de 15 kg ses bagages permet d'économiser entre 100 et 200 kg équivalent CO2 sur un vol Londres - Tenerife.

C'est bon pour mon dos mais aussi pour l'environnement car diminuer le poids de sa valise permet de réduire son impact en émissions de CO2.

En voiture, par exemple, **100 Kg de charge, c'est 5% de consommation de carburant en plus et donc plus d'émissions de CO2.**

Je peux choisir des produits labellisés et non jetables

Pourquoi ne pas **tester les produits cosmétiques de l'été** (crèmes solaires, crèmes hydratantes, savons douches, shampoings...), qu'ils soient **certifiés NF Environnement**, portant le **label éco-européen** ou encore le **label cosmébio** ? Si possible, j'évite d'emporter des produits jetables tels que rasoirs, lingettes... qui génèrent des déchets. Ces déchets seront d'autant plus nuisibles s'il n'existe pas de tri sélectif et de traitement sur le lieu de vacances. Si je pars à l'étranger où il n'existe peut être pas de système de collecte et de traitement des piles, j'emmène un chargeur et des piles rechargeables !

On les emmène sans leur emballage pour ne pas générer de déchets sur place.

Et si j'évitais le gaspillage d'énergie chez moi pendant mon absence ?

Je pense à **débrancher tous les appareils électriques** qui n'ont pas besoin de rester en fonctionnement : TV, chaîne Hi-Fi, ordinateurs, cafetières, four micro-ondes, réveil matin, lave-linge, lave-vaisselle... Et si cela est possible, je n'hésite pas à vider mes appareils frigorifiques pour ensuite les débrancher. Il faut savoir que de nombreux appareils électriques disposent d'une veille visible ou cachée. En les débranchant, j'évite ainsi une consommation inutile d'électricité.

Même chose pour les appareils de production d'eau chaude. **Inutile de laisser fonctionner le ballon électrique ou la chaudière, ils continuent à produire de l'eau chaude tous les jours alors que je n'en ai pas besoin.**

Je pense donc à les éteindre.

Pour des raisons de sécurité, pensons aussi à couper le gaz et l'eau !

Et si je me déplaçais autrement ?

Pour connaître l'impact des différents modes de transport, je teste le comparateur éco-déplacements de l'ADEME sur www.ademe.fr/eco-comparateur

La destination de mes vacances est trouvée mais j'hésite encore sur le mode de transport à adopter. Sachant que 72 % des impacts climatiques du tourisme sont dus au transport, **pourquoi ne pas privilégier un moyen à faible émission de CO2 comme le train par exemple ?**

Et sur la route, si je pensais à lever le pied ?

L'éco-conduite consiste à adapter sa vitesse aux circonstances, toujours dans un souci d'économie d'énergie mais aussi de sécurité routière.

Attention aussi à la climatisation : elle peut entraîner une surconsommation de carburant de 10% sur route et 25% en ville.

10 Kms/h en moins sur l'autoroute, c'est jusqu'à 5 litres de carburant économisés sur 500 kms ! Plus d'informations en téléchargeant le guide de formation à l'éco conduite : sur le site ADEME – rubrique publications

Et une fois arrivé sur place, je reste irréprochable...

A la mer...

...en choisissant des laits solaires plutôt que des huiles, car ces dernières forment un écran à la surface de l'eau et ralentissent la photosynthèse des végétaux sous-marins.

...en jetant mes déchets dans les compartiments à tri sélectif prévu aux abords des plages.

...en préférant une vaisselle réutilisable pour les pique-niques tels que gourdes ou boîtes hermétiques plutôt que de la vaisselle jetable en carton ou en plastique.

Un mégot de cigarette met 7 ans pour se décomposer ! Sur la plage, il existe des cendriers portables disponibles gratuitement !

A la montagne...

En 2008, pas moins de 17 tonnes de déchets ont été ramassés dans environ 50 stations lors des journées nationales de ramassage.

...en pensant à emporter un sac pour y mettre mes déchets pour les pique-niques ou randos, ou en les remettant dans mon sac à dos pour les jeter dans le bac approprié à mon retour de randonnées. Car en effet quand vient l'été, la neige fond : tout ce qui a été jeté pendant l'hiver se retrouve dans les pâturages et les rivières.

Je me déplace autant que je peux sans ma voiture. A pied, à vélo, on a le temps de découvrir les paysages !

Je privilégie les produits locaux et de saison qu'offrent les marchés.

Moins gourmands en CO2 en matière de transport, ils permettent aussi de découvrir de nouvelles saveurs.

Et si je ne pars pas...

Dans mon jardin...

J'essaie le compostage de mes déchets pour produire de l'engrais naturellement. L'été est le moment idéal pour commencer !

Je privilégie l'arrosage le matin ou le soir, je pense à récupérer l'eau utilisée pour laver fruits et légumes ou l'eau de cuisson des aliments pour arroser les fleurs et les plantes.

Grâce au compostage, le volume de la poubelle diminue et l'apport organique obtenu est excellent pour mon jardin ! Plus d'informations dans le guide du compostage domestique sur le site <http://ecocitoyens.ademe.fr/> - rubrique guides pratiques.

Ou bien encore chez moi ...

La généralisation de l'emploi de climatiseurs augmente la consommation globale d'énergie. Plus d'informations dans le guide « confort d'été » sur le site <http://ecocitoyens.ademe.fr/> - rubrique guides pratiques.

Si j'ai trop chaud, **la climatisation n'est pas pour autant forcément nécessaire.** En effet, pour garder la fraîcheur chez soi, d'autres moyens marchent bien. Ai-je au moins pensé à fermer fenêtres et volets pendant la journée pour empêcher le soleil de pénétrer, à aérer la nuit en ouvrant les fenêtres en haut et en bas (avec l'effet cheminée, l'air chaud s'évacue mieux) ?



Plus de conseils et d'astuces dans le « Petit livre vert pour la terre » réalisé par la Fondation pour la Nature & l'Homme en partenariat avec l'ADEME.

De la cave au grenier, en passant par nos lieux de vie quotidiens : bureau et même école, ce petit guide décrypte toutes les bonnes pratiques pour préserver son environnement. Chaque petit geste compte, adoptez-les !

Retrouvez ces informations dans l'espace éco-citoyen de l'ADEME – rubrique « mes vacances » <http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-vacances> et disponibles également sur l'appli Iphone

Le « Petit livre vert pour la terre » est disponible gratuitement en téléchargement sur <http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/pdf/outils/petit-livre-vert.pdf>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr